COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAINS

CONSEIL MUNICIPAL Du 8 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 8 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit Salle Sidney Bechet, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur BOURLON Didier**, **Maire**

<u>Présents</u>: MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, LAFFARGUE Patricia, LUNEAU Nicolas, CHAMPAGNAT Stéphanie, HUGUET Fabien, LAURENT Julien, FAURE Patrick, STROES Maarten, CHARTIER Marion, ANTOINE Agnès

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procuration	Votants
04/06/2020	14	14	0	14

Secrétaire de séance :

Madame CHARTIER Marion est désignée Secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 mai 2020 :

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Délibération N°01: Surclassement démographique

Monsieur le Maire explique que la demande de surclassement démographique est ouverte aux Communes classées « Station classées de tourisme » qui peuvent être classées dans une catégorie démographique supérieure en raison de l'importance de la population saisonnière et ce par référence à leur population totale qui s'obtient en additionnant la population permanente et la population touristique moyenne.

La Commune ayant été classée « Station classées de tourisme » par arrêté préfectoral du 27 mai 2020, peut prétendre à un surclassement démographique.

En effet, sa population totale s'élevant à 2 408 selon le décompte suivant (décret n°99-567 du 6 juillet 1999) :

Population municipale permanente : 758Population touristique moyenne : 1 650

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la préfète de la Nièvre, le surclassement démographique de Saint Honoré les Bains dans la catégorie des villes de 2 000 à 2 499 habitants.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°02: Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 mai 2019, la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde et que suite aux élections municipales, il est nécessaire d'en modifier certaines parties :

- Modifications du chapitre 3 : composition de la cellule de crise et de l'organisation qui en découle
- Modification de l'organigramme de la Mairie
- Modification des annexes : annuaire de crise et liste des personnes vulnérables

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les modifications du Plan Communal de Sauvegarde. Le nouveau document est annexé à la délibération.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°03: Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil municipal doit proposer une liste de propriétaires représentatifs qui sont appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la liste qui est annexée à la délibération.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°04 : Cession de terrain du domaine privé de la Commune

(Annule et remplace la délibération N°10 du 19 décembre 2019)

Monsieur le Maire expose la demande de la SCI LEA qui souhaite racheter à la Commune la parcelle de 96 m² cadastrée Section AD n°33, rue des Caves.

La Commune, si elle accepte cette cession, doit en fixer le prix. Il est évalué par comparaison avec des cessions intervenues récemment sur des terrains de situation et zonage urbain comparables.

Le Conseil municipal en délibère et décide :

- d'accepter cette transaction
- de fixer le prix du terrain à 8 €/m² soit 768 €
- de laisser à la charge de l'acquéreur la totalité des frais induits par cette opération, tels qu'honoraires de géomètre et frais de notaire
- de faire vérifier au préalable les servitudes attachées aux terrains, qui seraient à porter à la connaissance des parties concernées
- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune lors de cette vente et de signer tous les documents nécessaires

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

<u>Délibération N°05 : Foncier communal : écritures comptables liées à la cession de terrain</u> (Annule et remplace la délibération N°3b du 18 septembre 2019)

Monsieur le Maire explique que la cession de terrain du domaine privé de la Commune, pour une partie de la parcelle AD 21 (Square Bacon Tacon) nécessite de délibérer pour approuver les écritures comptables liées à cette cession.

Ecritures comptables liées à la cession de terrain :

Vu l'extrait de l'inventaire communal:

Numéro de compte	Intitulé de l'immobilisation	Numéro d'inventaire	Superficie	Année	Montant	Prix au m²
2152	Square Bacon Tacon	888	7215 m ²	1969	20 033,10 €	2,77 €

Après bornage de terrain et information de l'Office notarial, la superficie de la parcelle cédée est de 214 m2, au prix de 8 €/m2 soit un montant total de 1 712 €.

Une plus-value immobilière est constatée et fait l'objet d'écritures comptables :

Section de Fonctionnement		
Dépenses Chap. 042 Art. 675	Valeurs comptables immobilisations cédées	594,17 €
Recettes Chap. 77 Art. 775	Produit des cessions d'immobilisations	1 712 €
Dépenses Chap. 042 Art. 676	Différences sur réalisations (positives)	1 117,83 €
Section d'investissement		
Recettes Chap. 040 Art. 192	Plus-value sur cession d'immobilisations	1 117,83 €
Recettes Chap. 040 Art. 2152	Terrains nus	594,17€

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les écritures comptables liées à cette cession de terrain.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°06 : Décision Modificative de Crédits du budget annexe de l'Eau 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative de crédits doit être envisagée concernant le budget annexe de l'Eau 2020 afin de régulariser les dépenses imprévues d'investissement qui ne peuvent pas excéder 7,5% des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses d'investissement:

Chap. 020, Art. 020 – Dépenses imprévues - 25 642,47 €

Dépenses d'Investissement:

Chap. 021, Art. 2156 – Matériel spécifique d'exploitation + 25 642,47 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette décision modificative de crédits.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

DIA:

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sur lesquelles il n'a pas été fait usage du Droit de Préemption Urbain (DPU).

DIA nº 4/2020

Terrain situé 26 Allée des Loges de Vandenesse

Parcelle n° AA 7 de 1 019 m²

DIA nº 5/2020

Terrain situé 34 Rue des Rosiers Parcelle n° AI 79 de 1 305 m²

DIA nº 6/2020

Terrain situé 6 Rue Jacques Poulet Parcelle n° AI 123 de 907 m²

DIA nº 7/2020

Terrain situé 5 Rue des Caves Parcelle n° AD 212 de 1 870 m²

Questions diverses

Travaux en cours: Monsieur le Maire évoque l'ensemble des travaux en cours au sein de la Commune. Le chantier de réfection des rambardes et du marché couvert « Place Firmin Bazot » est très avancé, dans le prolongement de ce premier chantier, le bâtiment de l'Office de tourisme intercommunal fera l'objet de travaux de peinture en façade (dans les mêmes tons que la Place pour être dans une unité). Pour ces deux chantiers, les autorisations préalables ont toutes été validées positivement.

A Fossembé, un arbre a été abattu afin de permettre la rénovation de la voirie qui va débuter dans les prochains jours.

Concernant le projet d'installation du Pylône Free, les travaux ont commencé. Il s'agit d'un projet entre l'Etat et la société Free. La Commune est uniquement intervenue dans la délivrance de l'autorisation préalable de travaux.

Enfin, un panneau d'interdiction de tourner à droite sera installé avenue D'Espeuilles afin de signaler aux camions de ne pas emprunter la rue Henri Renaud en venant de la route de Luzy.

- Déploiement de la 4G: Monsieur le Maire annonce que depuis quelques semaines, les utilisateurs d'Internet via les données mobiles sont connectés en 4G sur le territoire communal.
- Détériorations: rambardes et potelets: Monsieur le Maire évoque les détériorations régulières des rambardes et potelets notamment au carrefour dit « du Centre » et avenue Jean Mermoz aux abords du Casino. Ainsi, une réflexion est engagée dans le cadre de la rénovation du centre-bourg pour éviter ce problème au carrefour du Centre et une limitation d'accès rue de la Frênaie est envisagée (limitation de tonnage des véhicules).
- Stationnement rue Charleuf: Monsieur le Maire évoque la dangerosité du stationnement des deux côtés de la rue. Une solution doit être trouvée avec les riverains. Ceux-ci seront invités à une réunion en Mairie afin de trouver une solution collégialement.
- Exonérations de loyers suite au Covid-19 : Ce point sera abordé en délibération lors d'un prochain Conseil municipal.
- Fermeture des Goûts et des Couleurs: Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil municipal que le bar-restaurant-salon de thé « Les Goûts et les Couleurs » va fermer. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu en Mairie afin de suivre les aides financières apportées. Malgré cela, le propriétaire a décidé de fermer l'établissement.
- Contentieux : Monsieur le Maire évoque les différents contentieux en cours. Il rappelle à l'assemblée que se sont toujours des contentieux en défense et jamais des recours en requérant. Actuellement, la Commune est en défendant à propos du contentieux lié au

pylône Free au sujet la déclaration préalable de travaux et en aucun cas au sujet d'une autorisation de commencement de travaux.

Concernant le recours en annulation des élections municipales, les élus ont été contraints d'engager dans l'urgence et à leur frais, leur défense. Les 15 colistiers ayant été assignés par le tribunal administratif ont du présenter un mémoire en défense sous 5 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures et dix minutes.

Visa de la Secrétaire de séance

